

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 286 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 286

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté interministériel en date du 21 janvier 1946 rétablissant le brevet supérieur aux colonies jusqu'en 1917. Art. 2. Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au officiel de la colonie.

J. CHIALVET.